



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



Clou Compact Flat Type 1/ Type 2

1. DOP n°	KO 0077
2. Type	Poêle à bois
3. Usage prévu	Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3 de la constance des performances du produit de construction	

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	1721 / DBI F 25/12/1222
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-1:2022
Portance (kg)	70/ 70
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles - distance sous l'appareil dB [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance frontale au sol dF [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au plafond dC [mm]	750/ 750
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur arrière dR [mm]	150/150
Distance minimale par rapport aux matières combustibles - distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	200/200
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	200/200
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	1000/1000
Type et épaisseur de l'isolant thermique	NPD/NPD
CO à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤1250/611
NO _x à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤200/110
OGC à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤120/44
Poussières (PM) à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique nominale [mg/Nm ³]	≤40/37
CO à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	NPD/NPD
NO _x à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	NPD/NPD
OGC à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	NPD/NPD



DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



Clou Compact Flat Type 1/ Type 2

1. DOP n°	KO 0077
2. Type	Poêle à bois
3. Usage prévu	Chauffage des locaux dans les bâtiments résidentiels
4. Fabricant	Austroflamm GmbH Austroflamm-Platz 1 A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir	-
6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3 de la constance des performances du produit de construction	

Poussières (PM) à 13 % d'O ₂ à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm ³]	NPD/NPD
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	329/ 329
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	13/13
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	5,5/ 5,5
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	NPD/NPD
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	NPD/NPD
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	NPD/NPD
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400 G/T400 G
Puissance calorifique nominale - pièce [kW]	6,0/ 6,0
Puissance calorifique nominale - eau [kW]	NPD/NPD
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	80/ 80
Puissance calorifique à charge partielle - pièce [kW]	NPD/NPD
Puissance calorifique à charge partielle - eau [kW]	NPD/NPD
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	NPD/NPD
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	70,0/ 70,0
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	106/ 106
Classe d'efficacité énergétique	A/A
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	NPD/NPD
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	NPD/NPD
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	NPD/NPD
Durabilité écologique	NPD/NPD

Les performances du produit susmentionné correspondent aux performances déclarées. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Krenglbach, 07/05/2026


Andreas Schönfeld
Gérant